

Rapport pour le conseil régional
OCTOBRE 2016

*Présenté par
le groupe Front de Gauche, Parti communiste français,
Parti de gauche, Ensemble et République & socialisme
du conseil régional d'Ile-de-France*

PLAN DE SAUVEGARDE DES ASSOCIATIONS FRANCILIENNES

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	4
1. Le modèle associatif à l'épreuve de la crise.	4
2. Le réseau associatif au cœur des compétences de la Région Île-de-France	6
3. Aider les associations avec un plan régional de sauvegarde et de soutien.....	8
PROJET DE DÉLIBÉRATION	10

EXPOSÉ DES MOTIFS

Plus de 200 000 associations, 306 250 emplois associatifs, près de 2 millions de bénévoles et des millions de Francilien-ne-s qui chaque année renouvellent leur cotisation. L'Île-de-France est riche de son tissu associatif qui maille l'ensemble de notre région. Le réseau associatif francilien est divers. Il permet l'accès aux droits à l'éducation, à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, à la santé et aux transports. Il œuvre pour la citoyenneté et contre les inégalités en s'engageant dans le domaine de la politique de la ville, de la coopération décentralisée, de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations. Il œuvre pour l'emploi dans l'économie sociale et solidaire et pour améliorer la qualité de vie en se mobilisant sur les enjeux environnementaux.

Le monde associatif francilien est donc plein de dynamisme, de vitalité. Il constitue un bien précieux au service des Francilien-ne-s et de l'intérêt général. Pour autant, le rôle des associations est sous le feu de plusieurs menaces. La réforme des collectivités territoriales qui reconfigure les compétences de chacune et la baisse des dotations publiques aux collectivités sont une véritable épée de Damoclès pour le monde associatif qui subit d'ores et déjà un plan social rampant. Le point de rupture pour nombre d'associations est très proche.

Si la Région Île-de-France, depuis décembre 2015, n'a pas engagé de réflexion globale sur le monde associatif, les décisions d'ores et déjà prises sont inquiétantes. Que ce soit la suppression des emplois tremplins ou la diminution des budgets alloués aux associations dans divers secteurs, les signes envoyés sont alarmants.

La crise sociale et morale que connaît notre pays et qui étiole la cohésion sociale place notre collectivité devant des impératifs. Un de ceux-là doit être de renforcer son soutien au monde associatif comme élément incontournable qui construit du lien social.

Le groupe Front de Gauche a, depuis toujours, été pleinement mobilisé aux côtés des acteurs associatifs. Il a toujours défendu et mis en œuvre des politiques de soutien novatrices et en adéquation avec les besoins des associations. Dans cette lignée, ce rapport propose des mesures concrètes pour mettre en œuvre dans les plus brefs délais un plan de sauvegarde et de soutien des associations franciliennes.

1. Le modèle associatif à l'épreuve de la crise.

1.1. Face à la crise sociale, politique et morale : un des enjeux est de consolider le monde associatif

L'ampleur de la crise sociale, politique et morale, qui touche notre pays doit interroger la manière de mener des politiques publiques. Notre société se fracture et ces divisions s'accroissent singulièrement depuis la vague d'attentats qui frappe notre pays. Des paniques morales traversent notre société. Elles effritent le vivre ensemble et les valeurs communes à nos concitoyen-ne-s. La responsabilité des pouvoirs publics est immense dans de nombreux domaines dont celui du soutien au monde associatif. En effet, ce dernier est, à la fois, un des moyens d'action pour faire société, un levier pour combattre les inégalités sociales et territoriales et aussi un vecteur pour mener une bataille culturelle. Lorsque la République et ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont bousculées, il s'agit de redoubler d'ardeur et d'audace pour les faire vivre et leur donner corps dans des politiques publiques.

Dans un contexte où le collectif a dramatiquement perdu du terrain, où la défiance envers les institutions est de plus en plus prononcée et où les conceptions libérales ont supplanté les idées progressistes dans nombre de domaines, le rôle des associations apparaît de manière encore plus évidente.

Les associations sont à la fois un point d'ancrage et un vecteur de solidarité car elles permettent, précisément, la mise en marche de mécanismes de solidarité pour que les effets concrets sur notre société se fassent sentir, rapidement et durablement.

Les associations sont aussi porteuses de valeurs prônant le désintéressement et l'ouverture vers autrui prenant le contre-pied du dogme libéral qui tend à régir les univers individuel et collectif.

Il s'agit aussi de renouer avec l'esprit de la loi de 1901 qui consacrait la liberté associative comme une des finalités de la liberté d'expression rendue possible par la République et qui dessinait un engagement citoyen à but non lucratif.

1.2. Un engagement national auprès du monde associatif insuffisant et un soutien financier plombé par l'austérité

Pour répondre à ces crises multiples, la réponse publique devrait être de donner des moyens financiers conséquents aux acteurs locaux pour qu'ils puissent mener pleinement un travail de terrain indispensable. Après les attentats, c'est le choix volontariste qu'a effectué le gouvernement italien en permettant aux contribuables italiens de verser une part de leurs impôts (deux pour mille) à des associations.

Toutefois, ce n'est pas, à l'évidence, cette tendance qui est à l'œuvre. La baisse des dotations publiques de l'État aux collectivités a des répercussions négatives sur le soutien au monde associatif qui, par effet mécanique et par choix politique, se réduit. Le constat est alarmant car cette diminution du soutien public affaiblit l'efficacité de l'action du monde associatif auprès de nos concitoyen-ne-s, compromet sa contribution à la vitalité de l'économie et à l'emploi et menace dans un avenir immédiat nombre d'associations. Si les têtes de réseaux associatives sont moins impactées, les petites associations locales maillant avec finesse tous les territoires sont les plus touchées par ce désengagement financier. Et, finalement, ces choix budgétaires fragilisent le vivre ensemble au lieu de renforcer la cohésion sociale.

Quelles qu'aient pu être les ambitions de l'année 2014, déclarée année de l'engagement associatif, ou encore du New deal associatif lancé par le Premier ministre, Manuel Valls, en mars 2015 visant à décliner la mise en œuvre opérationnelle de la charte des engagements réciproques, les baisses des dotations publiques auront eu un impact négatif sur un grand nombre d'associations dont les difficultés financières ne cessent d'augmenter.

Alors que les dotations publiques aux associations sont en baisse, de plus en plus de collectivités font le choix de leur déléguer de nombreuses missions relevant de leurs compétences directes. Aujourd'hui, par exemple, le secteur associatif est contraint à travailler en partenariat avec un grand nombre de collectivités dans la mise en œuvre des activités périscolaires issues de la réforme des rythmes scolaires. Cette situation ubuesque éloigne chacun des partenaires de ses compétences propres, et ce souvent au détriment du service rendu à la population.

1.3. Co-construire des politiques publiques avec les associations.

Les pouvoirs publics et les associations se partagent aujourd'hui un très grand nombre de missions de services publics. Pour autant, nous assistons à un glissement vers une relation de « prestation de service » qui n'est aucunement satisfaisant. Pour chacun des deux partenaires, il est indispensable que leurs missions, si elles doivent continuer de se compléter, se recentrent sur leurs objectifs respectifs dans le respect de l'autonomie associative et surtout de l'indépendance des « projets associatifs ».

L'autre mécanisme à l'œuvre est que les associations, pour bénéficier de financements publics dans un contexte de resserrement budgétaire, vont faire évoluer leurs actions afin d'entrer dans le cadre d'appels à projets qui peuvent les dévoyer de leur objet initial.

L'enjeu est donc de redéfinir des politiques publiques qui permettent de laisser les projets associatifs se développer indépendamment des seules logiques d'appels à projets qui guident l'essentiel des politiques des pouvoirs publics.

Les associations peuvent être force de proposition en anticipant, éclairant ou complétant l'action conduite par les pouvoirs publics. Pour ce faire, elles peuvent adopter de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires pour plus d'efficacité.

Dès lors, travailler avec les associations ne doit pas signifier obligatoirement faire travailler les associations en fonction des seuls impératifs politiques et institutionnels mais bien travailler ensemble, main dans la main, en tenant compte de leurs besoins, de leur expertise, de leurs expériences et savoir-faire.

Les subventions ne doivent pas être uniquement perçues comme une modalité d'attribution de financement : elles doivent au contraire être une composante essentielle du soutien à la vie associative dans les territoires en respectant le principe de libre administration. Les pouvoirs publics doivent engager une véritable dynamique partenariale avec les associations en en faisant des acteurs de la co-construction des politiques publiques. Ce serait également une manière de favoriser l'engagement citoyen et bénévole.

2. Le réseau associatif au cœur des compétences de la Région Île-de-France

En France, le secteur associatif gère un budget total de 85 milliards d'euros (3,2% du PIB), recense plus de 1,8 millions d'emplois et représente une masse salariale de plus de 37 milliards d'euros¹.

Dans notre région, il existe plus de 200 000 associations dont 27 738 sont employeurs et créatrices de plus 309 075 emplois². En 2014, la masse salariale s'élevait à plus de 8 milliards d'euros. En 2014, le nombre de bénévoles franciliens se situait dans une fourchette de 800 000 et 850 000. Ces chiffres sont éclairants : les associations sont un secteur économique dynamique qui se développe. La principale raison est la réponse aux besoins sociaux, au-delà des seuls impératifs financiers dictés à la fois par certains pouvoirs publics et une loi du marché à laquelle le modèle associatif est très peu perméable.

2.1. L'ensemble des secteurs de compétence régionale sont concernés.

Les pouvoirs publics, et les collectivités régionales en particulier, abordent la question de la vie associative principalement à travers un prisme de compétences réduit. Ainsi, 25 % des dépenses des régions à destination des associations s'effectuent dans le domaine de l'économie et du développement local, les deux autres grands secteurs d'intervention étant l'éducation, la formation et l'insertion (pour 28 %) et la culture (pour 24 %)³.

¹ *Rapport de la commission d'enquête chargée d'étudier les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle, de proposer des réponses concrètes et d'avenir pour que les associations puissent assurer leurs missions, maintenir et développer les emplois liés à leurs activités, rayonner dans la vie locale et citoyenne et conforter le tissu social*, présidée par Alain BOCQUET, Rapporteuse Françoise DUMAS, 20 novembre 2014, Assemblée nationale.

² Étude de Recherches & Solidarités, *Les associations en Île-de-France – Repères et chiffres clés, septembre 2015*, Mélanie BAZOGUE, Cécile BAZIN, Marie DUROS, Guillaume PREVOSTAT et Jacques MALET, septembre 2015

³ Idem, Recherches & solidarités, septembre 2015

Pour autant, l'ensemble des secteurs de compétence régionale sont concernés : sports, culture, loisirs, économie sociale et solidaire, politique de la ville, environnement, citoyenneté, santé, action sociale, lutte contre les discriminations, coopération décentralisée, transports, politique de la ville. Une approche régionale transversale semble, en définitive, incontournable.

D'autant que les politiques régionales dans ces secteurs ne pourraient pas donner leur pleine mesure sans les associations qui savent répondre, au plus près, aux besoins des populations et qui maillent le territoire à toutes les échelles. Dans l'ensemble des secteurs, leur capacité d'action et leur équilibre financier dépendent, pour beaucoup d'entre elles, des dotations publiques de collectivités. C'est valable pour les têtes de réseaux associatifs mais aussi pour les petites associations locales.

Les associations comme les territoires qu'elles investissent connaissent des réalités très diverses : leur taille, leur objet, leur degré de professionnalisme et/ou d'implication bénévole sont autant de critères. Par ailleurs, l'échelon régional doit aussi prendre en compte les divers degrés d'implication des échelons infra-territoriaux vis à vis du monde associatif que ce soit en terme de compétences et de volontarisme politique. La Région doit se positionner comme un partenaire prenant en compte ces géométries locales variables.

2.2. Agir pour le lien social dans tous les territoires (populaires, ruraux ou urbains)

Les associations sont aussi des vecteurs de citoyenneté. Intrinsèquement liées à l'engagement citoyen, elles apparaissent, à juste titre, comme des piliers de la cohésion sociale.

A l'heure où des services publics disparaissent dans certains territoires, où le lien social s'étiolle sous l'effet conjugué de la crise et de l'angoisse saisissant la société française face à la menace terroriste, les associations sont souvent perçues par nos concitoyens comme un des lieux où se construit le vivre ensemble. Elles peuvent ainsi permettre un accès aux droits et fournissent également un chemin vers les savoirs, l'accès à la culture, aux arts et à la pratique du sport pour tous par le biais de l'éducation populaire.

Seuls les pouvoirs publics et/ou les associations sont en capacité de faire vivre les services publics sans y inclure un quelconque intérêt financier, sans y inclure une garantie de rentabilité qui mettrait à mal l'égalité de traitement des citoyens et des territoires.

2.3. Soutenir la création d'emplois locaux non-délocalisables.

Les emplois associatifs représentent près de 7% des entreprises du secteur privé, atteignant 8% à Paris et 4,6% dans les Hauts-de-Seine. Le social se hisse en tête (37,9%) suivi de l'éducation (13,8%), de la santé (10,1%) alors que le sport, la culture et les loisirs représentent une part beaucoup moins importante et voient leur nombre d'emplois proportionnellement baisser⁴. Néanmoins, l'emploi associatif reste encore relativement faible dans notre région : alors qu'elle avoisine les 7% de l'emploi privé en Île-de-France, la moyenne nationale se situe à 9,7% et la moyenne nationale hors région Île-de-France à 10,7%⁵ et presque 13% dans certaines régions.

Le secteur associatif a tout même créé plus de 50 000 emplois depuis 2000 dans notre région. Même si la reprise est moindre par rapport à la moyenne nationale, il semblerait néanmoins qu'elle existe.

Ces chiffres prouvent à quel point il est indispensable de soutenir ce secteur qui a, malgré des difficultés financières, continué à développer des richesses et des emplois qui sont locaux, non-délocalisables et utiles socialement.

⁴ Idem, *Recherches & solidarités*, septembre 2015

⁵ Idem, *Recherches & solidarités*, septembre 2015

Si la loi « Économie sociale et solidaire » de juillet 2014 a permis de prendre en compte un grand nombre des considérations que nous soulevons ici, elle ne peut suffire à la pérennisation de ces emplois. Il faut aller au-delà, sur cette voie, afin de renforcer leur financement par des instruments financiers adaptés notamment au niveau régional.

3. Aider les associations avec un plan régional de sauvegarde et de soutien

Les collectivités publiques, qui sont aussi des collectivités politiques, doivent prendre toute leur part dans le soutien au monde associatif. Comme région la plus riche d'Europe, avec des inégalités importantes et possédant un réseau associatif très dense, l'Île-de-France doit s'engager auprès des associations franciliennes en mettant sur pied un plan régional de sauvegarde.

Les orientations mises en œuvre depuis décembre 2015 par l'exécutif régional et la présidente Valérie Pécresse fragilisent davantage le tissu associatif francilien. La suppression des emplois-tremplins vitaux aux associations, le renforcement de la logique d'appels à projets, la suppression d'évènements régionaux mettant en valeur la richesse associative francilienne, la suppression de comités d'études permettant une transparence dans l'attribution des subventions et la baisse des budgets alloués aux associations dans de nombreux secteurs nous alertent et inquiètent les structures associatives.

Un ensemble de mesures urgentes doivent être prises dans le cadre d'un plan de sauvegarde et de soutien des associations franciliennes.

3.1. Tenir une conférence régionale des acteurs associatifs et des collectivités les soutenant.

La Région Île-de-France et le monde associatif francilien doivent engager un travail d'écoute, de partage et de mutualisation d'expériences. Ceci est nécessaire pour que notre collectivité agisse en fonction des besoins associatifs, en prenant en compte l'évolution des pratiques et les expertises de chacune des deux parties. Si la Région et les associations doivent travailler ensemble, il est impératif qu'elles refondent leur coopération : c'est une logique de co-construction qui doit être affirmée.

Pour réimpulser ce dialogue, il est indispensable d'organiser, avec l'ensemble des collectivités territoriales investies dans le soutien aux associations, une grande conférence régionale. Cette conférence devra poser les jalons de nouvelles conditions de travail, respectueuses de la vitalité et de la créativité du monde associatif. Ce sera notamment le moment d'interroger la logique de l'appel à projet qui contraint et asphyxie les associations.

L'organisation d'une telle conférence, qui devra être pérennisée, est un engagement que le groupe Front de gauche, en lien avec le mouvement associatif, a toujours défendu.

3.2. Pour un soutien financier renforcé et adapté aux besoins des associations

En 2007, la Région Île-de-France créait le fonds régional de développement de la vie associative (FRDVA). Cet acte fondateur pour notre institution devrait aujourd'hui être mis en valeur et amplifié.

Au regard des difficultés rencontrées par les associations tant dans leur fonctionnement que dans leur capacité à répondre aux appels à projets, il est nécessaire de redéfinir ce fonds et d'étendre ses capacités d'action et de financement.

La Région Ile-de-France doit intégrer dans le fonctionnement de ce fonds la transversalité de l'intervention associative. Il s'agit donc de le déployer sur l'ensemble des secteurs concernés.

Ainsi, l'enveloppe budgétaire attribuée à ce fonds doit être multipliée par six. Ce seuil permettrait d'agir de manière transversale pour plus d'efficacité et de pérenniser des actions sur le long terme et sur le court terme rendant service aux populations, tissant du lien social et assurant la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables. Un tel engagement financier permettrait d'enrayer un plan social silencieux qui peut se profiler pour le monde associatif. Cela permettrait aussi de mettre en place une aide en investissement aux projets de rénovation et de création des maisons de la vie associative, avec pour objectif de mailler l'ensemble du territoire régional.

Au-delà de la stricte question financière, sa redéfinition doit impérativement mettre en adéquation les missions du FRDVA avec les besoins associatifs. Pour la Région, la finalité est de pouvoir répondre à la diversité du monde associatif, dès les têtes de réseaux jusqu'aux associations locales, et ce dans tous les secteurs, en rompant, tout ou partie, avec la logique d'appel à projet.

Par ailleurs, pour pallier de manière immédiate et rapide, aux difficultés ponctuelles rencontrées par les associations, la Région se dotera d'un fonds d'urgence de soutien aux associations ayant des difficultés financières.

Les dossiers, après examen par les services, seront étudiés par des élu-e-s réuni-e-s en comités d'étude ou jurys. Ils rendront un avis consultatif qui permettra à la commission permanente de délibérer en toute transparence.

3.3. Pour un soutien volontaire du développement de la vie associative

L'amplification et la redéfinition du soutien financier ne sont que la partie émergée de la réorganisation de la politique régionale de soutien au mouvement associatif francilien. L'élaboration d'un budget annuel permettra d'asseoir pleinement et de manière transversale le fonds régional de développement de la vie associative. C'est dans ce cadre de travail rénové que la création d'un guichet associatif unique aura tout son sens. Il aura pour objectif de simplifier les démarches administratives des associations, en mettant en place une ingénierie et une enveloppe budgétaire opérationnelles et spécifiques aux associations, quelle que soit leur taille. Il permettra d'accélérer le versement des subventions allouées aux associations (30% au vote de la délibération et 50% à mi-parcours). Ce guichet unique devra être en lien avec la direction des fonds européens du Conseil régional, pour leur en faciliter l'accès.

Ainsi simplifié, le soutien régional au mouvement associatif francilien sera popularisé dans un guide diffusé largement dans le monde associatif pour une plus grande lisibilité. La Région Ile-de-France soutiendra et participera aux forums associatifs ayant lieu en sur son territoire.

Enfin, la Région Ile-de-France participera à la réflexion nationale sur la valorisation du bénévolat qui concerne plus d'un-e Francilien-ne sur quatre, en produisant une contribution construite avec les intéressé-e-s valorisant les compétences et les expériences acquises au cours de l'exercice des activités associatives.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du groupe Front de Gauche,
Parti communiste français, Parti de gauche,
Ensemble et République & socialisme**



Céline MALAISE

PROJET DE DÉLIBÉRATION**DU****PLAN DE SAUVEGARDE DES ASSOCIATIONS FRANCILIENNES**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** la délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 relative aux délégations de compétences du Conseil régional à la commission permanente,
- VU** la délibération n° CR 43-04 du 18 novembre 2004 relative à la démocratie de participation en Ile-de-France,
- VU** la délibération n° CR 39-17 du 30 octobre 2007 relative à la création du fonds régional de développement de la vie associative,
- VU** la délibération n° CR 91-09 du 9 octobre 2009, relative à l'habilitation du président de la Région à signer une déclaration commune avec la conférence permanente des coordinations associatives de la région Ile-de-France,
- VU** la délibération n° CR 129-09 du 27 novembre 2009 relative à l'adoption de conventions d'objectifs et de moyens entre la Région et des réseaux de l'éducation populaire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France,
- VU** le budget 2016 de la Région Ile-de-France,
- VU** l'avis de la commission de l'administration générale
- VU** l'avis de la commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative
- VU** l'avis de la commission des finances
- VU** le rapport CR 205-16 présenté par le groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de gauche, Ensemble et République & socialisme du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Organiser une conférence régionale annuelle du monde associatif

Mandate la présidente du conseil régional pour organiser une conférence régionale annuelle du monde associatif avec les acteurs du mouvement associatif et les collectivités locales pour redéfinir, rendre efficaces et utiles les politiques publiques régionales.

Article 2 : Renforcer le soutien financier au monde associatif

Donne mandat à l'Assemblée plénière pour multiplier par six le soutien financier aux associations dans le cadre du Fonds régional de développement de la vie associative.

S'engage, au-delà de la logique de l'appel à projets, à créer un dispositif de soutien au fonctionnement des associations.

S'engage pour la création d'un fonds régional d'urgence de soutien aux associations rencontrant des difficultés financières. Ce fonds sera doté par le « 1% associatif » du chiffre d'affaires des entreprises de plus de cinquante salarié·e·s.

S'engage à mettre en place une aide en investissement pour les projets en rénovation et de création des maisons de la vie associative.

S'engage à rendre transparent le processus d'attribution des subventions en remettant en place les instances consultatives (jury, comités d'études ou de sélection).

Mandate la présidente du conseil régional, présidente du STIF, pour œuvrer, avec l'État, à la garantie de l'exonération du versement transport dont bénéficiaient les associations.

Article 3 : Soutenir le développement de la vie associative

Mandate la présidente pour mettre en adéquation les missions du FRDVA avec les besoins associatifs en étendant ses capacités d'intervention à la diversité du monde associatif, des têtes de réseaux aux associations locales, quels que soient leurs domaines d'intervention. Elle devra tenir compte des conclusions de la conférence régionale annuelle des associations.

Mandate la présidente pour établir un jaune budgétaire annuel qui permettra une pleine connaissance des aides aux associations et en particulier, de l'utilisation de ce fonds et d'accroître sa transversalité.

S'engage à soutenir l'organisation des forums associatifs.

S'engage à favoriser l'accès aux Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) aux associations employeurs par la création de l'ensemble des mesures permettant le développement et la consolidation de leurs activités, et la création et la pérennisation des emplois.

Article 4 : Créer un guichet associatif unique et un guide francilien d'aides aux associations

Mandate la présidente pour créer un guichet associatif unique avec un interlocuteur unique afin de simplifier les démarches administratives des associations, en mettant en place une ingénierie et une enveloppe opérationnelles et spécifiques aux associations, quelles que soient leur taille. Ce guichet devra être en lien avec la direction des fonds européens du Conseil régional afin de leur en faciliter l'accès.

Mandate la présidente pour créer un guide régional d'aide aux associations.

S'engage à accélérer le versement des subventions afin d'éviter d'engendrer des difficultés supplémentaires de trésorerie aux associations.

Article 5 : Soutenir la création d'emplois dans les associations

Mandate la présidente pour créer un dispositif spécifique favorisant la création d'emplois associatifs durables et locaux. Ce dispositif devra développer un volet financier et un volet d'aide en ingénierie.

Mandate la présidente pour mettre en place un fléchage d'une partie des fonds de la Banque publique d'investissement (BPI) vers les associations relevant de l'économie sociale et solidaire.

Article 6 : Participer à la valorisation du bénévolat

Mandate la présidente pour produire rapidement une réflexion régionale contribuant à la valorisation du bénévolat.

Article 7 : Développer des indicateurs alternatifs

Mandate la présidente pour développer, avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme, les indicateurs locaux de vitalité associative afin de valoriser la mesure du bien-être de la population et des territoires au même titre que celle de la production économique et de la compétitivité.

Article 8 : Financer

Finance l'ensemble de ces mesures par le redéploiement du chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux » - Programme HP0202-003 « Communication institutionnelle », à hauteur de 3 750 000 € en autorisations d'engagement.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE